

PLACES LIMITÉES A : 16 STAGIAIRES

maximum, par ordre d'arrivée des inscriptions.
3 candidats maximum (selon place) par club et par an, si vous en avez plus,
ils seront sur liste d'attente en cas de stage incomplet.
La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires.

BREVET FÉDÉRAL ANIMATEUR – FFTir - 2026-2027

Dossier d'inscription

(Avoir 16 ans minimum à la date de formation, être licencié à la FFTir depuis 1 an minimum.

Avoir sa licence 2026-2027 en cours de validité.

Être titulaire du CAC - Certificat de compétences Capacité à Accueillir et Conseiller* et
du PSC1 ou équivalent ** (voir annexe)



Dossier à renvoyer au plus tard pour **le 21 septembre 2026 :**

par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Avant de remplir le dossier d'inscription, il est fortement conseillé au stagiaire, au tuteur et au président de club de visionner la vidéo explicative sur le lien suivant : <https://youtu.be/s3rjY4KRWv8> et de prendre connaissance du règlement ci-joint.

Nom : Prénom :

Club :

Photo du
candidat à
joindre en
numérique

Adresse :

Ville CP Mail :

Tél domicile : Tél. portable

Date de naissance :/...../..... Catégorie d'âge : S1 S2 S3 D1 D2 D3 Junior Cadet

N° de licence : Nombre d'année de tir

Pièces à fournir par le candidat

- ☐ La présente demande d'inscription
- ☐ Autorisation parentale pour les candidats mineurs
- ☐ Copie diplôme PSC1 ou équivalent (voir annexe)
- ☐ 1 photo d'identité numérique (à joindre au présent dossier d'inscription)
- ☐ **130 € par virement à réception de la convocation à la journée de positionnement/sélection à la Ligue de Tir PDL, afin de finaliser définitivement votre inscription.**

Politique de confidentialité de la FFTir (cochez l'option) :

Les Données à caractère personnel (DCP) que le candidat fournit à la FFTir dans le dossier d'inscription font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formation. Conformément à l'article L123-22 du Code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de la FFTir. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le candidat peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement et à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données (DPD) en complétant le formulaire dédié à l'exercice des droits [Mes droits RGPD - FFTir Formation](#). Dans les mêmes conditions, le candidat concerné a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. Le candidat concerné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données (CNIL).

Consultez notre politique générale de confidentialité : <https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement-formation/politique/>

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de la FFTir et en accepte les conditions faute de quoi mon dossier d'inscription serait irrecevable.



Le stagiaire

Motivation pour suivre cette formation :

.....

Fonction(s) actuelle(s) au sein de votre club :

.....

Fonction(s) future(s) au sein de votre club si obtention du Brevet fédéral d'Animateur de club :

.....

Discipline(s) et/ou épreuve(s) sportive(s) pratiquée(s) :

- ☐ Pistolet 10 M ☐ Pistolet 25 M ISSF ☐ Pistolet Libre 50 M
☐ Carabine 10 M ☐ Carabine 60B couché ☐ Carabine 3x40 ☐ Arbalète
☐ TAR arme de poing ☐ TAR arme d'épaule ☐ Autre :
☐ Je possède du matériel personnel : ☐ 10 M ☐ 25 M ☐ 50 M
☐ Mon club peut me prêter du matériel : ☐ 10 M ☐ 25 M ☐ 50 M

Niveau en compétition (pour la meilleure discipline, à préciser) :

- ☐ Aucun ☐ Amical ☐ Départementaux ☐ Régionaux ☐ National

Evaluer vos connaissances dans votre discipline sur 1 échelle de 1 à 10

Niveau « Cibles de couleurs » validé :

- ☐ Blanc ☐ Jaune ☐ Orange ☐ Vert ☐ Bleu ☐ Marron ☐ Arc-en-ciel

Encadrement sportif dans le club de tir depuis :

Le club où seront réalisées vos 40 heures de mise en situations pédagogiques

Nom du club :

Si différent du club du stagiaire, nom du club :

Adresse du club :

Nbre de licenciés : Dont école de tir :

Installations (Pas de tir, nombre de postes) :

Encadrement : nom des formateurs diplômés pouvant vous conseiller :

- ☐ ANIMATEUR ☐ Initiateur ☐ BFE1 ☐ BFE2 ☐ CQP ☐ DEJEPS ☐ DESJEPS

LE TUTEUR : Il est fortement conseillé au tuteur de suivre la formation Continue Tuteur du 27/09, s'il n'est pas déjà tuteur fédéral

Nom et Prénom :

Diplôme :

Mail : Tél. :

Cession des droits à l'image

CF. Gestion Sportive FFTIR 2025/2026 – A.1.1. Conditions P.7

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE VOTRE CLUB

Précisez notamment, les attentes du club par rapport à la formation et la nature des fonctions auxquelles le stagiaire peut aspirer au sein du club en cas de réussite au brevet fédéral d'Animateur de club.

AVIS MOTIVÉ DU TUTEUR

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation. La limite de l'annulation est fixée à 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

En cas d'échec sur la journée de positionnement, la Ligue ne procédera à aucun remboursement.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra rattraper le module manquant durant la saison en cours et sur proposition du RFL.

Tous frais engendrés par un rattrapage individuel (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire, location de stand...), seront supportés par le club du stagiaire.

>Le stagiaire s'engage à participer à une compétition prévue par le règlement de Gestion Sportive, obligatoire pour l'obtention de son diplôme.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

>Le stagiaire s'engage à prendre connaissance du règlement de la formation, document disponible à l'adresse :

<https://www.fftir.org/menu/departement-formation/devenir-formateur-benevole/>

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT

*après avoir pris connaissance des conditions générales
(avec mention « Lu et approuvé »)*

DATE, NOM DU PRESIDENT,

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

*après avoir pris connaissance des conditions générales
(avec mention « Lu et approuvé »)*

Annexe calendrier :

4 octobre : journée de positionnement (6h) - St Laurent des Autels

11 octobre : jour 1 de formation - St Laurent des Autels

22 novembre : jour 2 de formation - St Laurent des Autels

10 janvier : jour 3 de formation - St Laurent des Autels

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates et les lieux de formation selon les besoins du calendrier sportif ou en cas d'imprévus. Le cas échéant, les stagiaires seront avertis dans les meilleurs délais.

Les équivalences au PSC1

Diplômes équivalents au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**)
- Brevet national de secourisme (**BNS**)
- Brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**)
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (**CSST**) à jour de son recyclage
- Brevet National de Premiers Secours (**BNPS**)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (**AFGSU**)
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (**AFCPSAM**)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (**BNSSA**)
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (**CFAPSE**)
- Brevet de brancardier secouriste
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade

Cas particulier :

Le **BEPS** (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).